



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GOLDFLARE ANNONCE LA CLÔTURE D'UN PLACEMENT PRIVÉ PAR ACTIONS ACCRÉDITIVES

Piedmont (Québec), le 28 avril 2022 – Exploration Goldflare inc. (TSXV : GOFL) (« Goldflare » ou « la Société ») annonce la clôture d'un placement privé par actions accréditatives de 70 000 \$ offert à des investisseurs admissibles à un prix de 0,095 \$ l'unité (1 unité = 1 action). L'émission totalise 736 842 actions accréditatives. Les titres émis dans le cadre de ce placement privé sont assujettis à une période de conservation de quatre (4) mois et un (1) jour.

Aucun initié n'a participé au Placement, ni aucun honoraires d'intermédiaire n'a été engagé.

Ce placement privé est conditionnel à l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

Les titres émis dans le cadre du financement seront assujettis à une période de détention minimale de quatre mois plus un jour suivant la date de clôture.

Le produit du placement sera utilisé pour financer des « frais d'exploration au Canada » (« FEC ») (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada) sur des claims miniers de la Société situés au Québec, notamment et en majorité sur sa propriété de Syénite Condor.

Ainsi, la Société acceptera de renoncer à ces frais d'exploration au Canada, en faveur des investisseurs participant au Placement, avec une date effective d'au plus tard le 31 décembre 2022.

-30-

Pour en savoir davantage :

Ghislain Morin
Président-directeur général
819 354-9439
ghislainmorin@goldflare.ca

Serge Roy
Président du conseil d'administration
819 856-8435
sergeroy@goldflare.ca